

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE TANGUIETA

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Sièges : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _ Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Sièges : 136 Quartier Kegué – 06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMO du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	12
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	12
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	12
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation.....	12
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation) 13	
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	13
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	18
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	19
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	20
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	20
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur.....	20
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de.....	23
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	24
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.....	26
IX.	ANNEXES	27

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune de TANGUIETA.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

2, nS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la commune de TANGUIETA.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	11	660 390 807
	Marchés de la population mère	16	706 354 618
	%	68,75%	93,49%
2017	Marchés audités	4	17 089 300
	Marchés de la population mère	4	17 089 300
	%	100,00%	100,00%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune de TANGUIETA sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	9	0	4	2	3
2	DC	2	0	0	0	2
Total général		11	0	4	2	5
%		100%	0,00%	100,00%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que toutes les procédures n'ont pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune de TANGUIETA sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	4	4	0	0	0
Total général		4	4	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **F12** avorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que toutes les procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune de TANGUIETA. Conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	695 754 781	14	649 790 970	9	93,39%	64,29%
	Demande de Cotation	10 599 837	2	10 599 837	2	100%	100%
	Total général	706 354 618	16	660 390 807	11	93,49%	68,75%
2017	AOO	17 089 300	4	17 089 300	4	100%	100%
	Total général	17 089 300	4	17 089 300	4	100%	100%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

Il est à observer que l'appel d'offre ouvert, la demande de cotation sont les deux modes de passation utilisés au titre de la gestion 2016. L'Appel d'Offres Ouvert est le mode de passation le plus usité tant en valeur (98,49% en valeur de la population mère) qu'en volume (87.50% du volume de la population primaire).

Par ailleurs, l'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire 68.75% en volume et 93.49% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ **Gestion 2017**

L'appel d'offres ouvert est le seul mode utilisé au cours de la gestion 2017.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	12 163 929	2	-	-	0%	0%
	prestations intellectuelles	600 000	1	600 000	1	100%	100%
	Travaux	693 590 689	13	659 790 807	10	95,13%	76,92%
	Total général	706 354 618	16	660 390 807	11	93,49%	68,75%
2017	prestations intellectuelles	17 089 300	4	17 089 300	4	100%	100%
	Total général	17 089 300	4	17 089 300	4	100%	100%

Commentaire :**➤ Gestion 2016**

Nous observons dans la distribution ci-dessus que l'AC a recours à trois types de marché à savoir : les fournitures, les travaux et les prestations intellectuelles.

Les marchés de travaux sont les plus courants dans la population primaire (98,19% en valeur et 81,25% en volume) tout comme dans l'échantillon d'audit 2016 (90,91% en volume et 98,91% en valeur).

➤ Gestion 2017

Nous observons dans la distribution que l'échantillon est composé uniquement tout comme la population mère des marchés de prestations intellectuelles.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillons d'audit de conformité**Gestion 2016**

N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Attributaire	Montant
1	CTN°028/001-16/MT/SG	Contrôle des travaux de construction de la clôture, guérite plus enseigne et parking de l'hôtel de ville de Tanguiéta	Prestation intellectuelle	DC	Contrôleur Indépendant(Gaston SIMBA)	600000
2	CTN°028/001-16/MT/PR	Travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguiéta	Travaux	AOO	Polytech sal	20499580
3	CTN°028/02-16/MT/PR	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes plus bureau-magasin à l'EPP Kountinhoun (Arrondissement de Tanguiéta)	Travaux	AOO	KC- BTP	20499580
4	CTN°028/008-16/MT/PR	Travaux de construction du niveau 1 de l'hôtel de ville de la commune de Tanguiéta	Travaux	AOO	Ste SOMAC SARL	163422320
5	CTN°028/014-16/MT/PR	Travaux de réalisation de trois dalots sur l'axe Tanguiéta - Bourgniessou dans l'arrondissement de Tanguiéta et sur l'axe Tchaéta - Ouankou dans l'arrondissement de N'Dahonta	Travaux	AOO	CGBP - TP	24467630
6	CTN°028/013-16/MT/PR	Travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement de la rue urbaine MORETTI dans l'arrondissement de Tanguiéta	Travaux	AOO	JENCOSMAS	168998337
7	CTN°028/012-16/MT/PR	Travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement de la rue urbaine GODJE dans l'arrondissement de Tanguiéta	Travaux	AOO	SOUANDAME	186652402
8	CTN°28/016-16/MT/PRMP/S	Construction d'un module de 3 classes + bureau, magasin à l'EPP de Hantékou (Taïacou)	Travaux	AOO	HOSPITECH MEDICAL SARL	16395700
9	CTN° 028/003-16/MT/SG/ST-DET	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport par l'approche participative avec la méthode HIMO gestion 2016	Travaux	AOO	COMPTOIR L'ELITE	34965863
10	CTN° 028/012-16/MT/PRMP-SPRMP	Travaux de réhabilitation et équipement du centre des jeunes s et loisirs et bâtiment ex- colas	Travaux	DC	SHERMAN	9999837
11	CTN° 028/019-16/MT/PRMP-SPRMP	Travaux de réhabilitation de module de trois classes+ bureaux - magasin dans l'EPP de nonwèrèrè et de Dagumagnini	Travaux	AOO	SAMB & FILS	13889558
TOTAL						660 390 807

Gestion 2017

N°	Référence	Objet	Type de Marché	Mode de passation	Attributaire	Montant
1	CTN° 028/01-17/MT/PRMP-SPRMP	Contrôle et Suivi des travaux de construction du Niveau I de l'hôtel de ville de Tanguiéta	Prestation intellectuelle	AOO	BE COGITO	6294300
2	CTN° 028/002-17/MT/PRMP-SPRMP	Suivi et le contrôle des travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguiéta	Prestation intellectuelle	AOO	Contrôleur Indépendant(SI EMA Arsène)	595000
3	CTN° 028/003-17/MT/PRMP-SPRMP	Suivi et le contrôle des travaux de construction d'un module de trois classes + bureau-magasin à Kountitinhoun dans l'arrondissement de Tanguiéta	Prestation intellectuelle	AOO	Contrôleur Indépendant(K OMBETTO Dakoka)	600 000
4	CTN° 028/04-17/MT/PRMP-SPRMP	Suivi et contrôle des travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement des rues Moretti et Godje dans l'arrondissement de Tanguiéta	Prestation intellectuelle	AOO	BE (EUI AFRIQUE)	9600000
TOTAL						17 089 300

➤ Gestion 2016

Tous les onze (11) marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs. En conséquence, nous n'avons pas d'observation à faire.

Ces 11 marchés ont été passés au terme de neuf procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	9	7
2	DC	2	2
	Total général	11	9

➤ Gestion 2017

Tous les quatre marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs. Partant, la mission n'a aucune observation à faire. Ces quatre marchés ont été passés au terme d'une seule procédure d'appel d'offres ouvert.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle
(Réf/ C1 à C6)

N° d'ordre	Critères	Références		ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
				PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	2016	KO					indisponibilité des actes de nomination et de mise en place des organes à l'exception de la sous commission
			2017	OK					actes de mise en place des organes non encore communiqués
2	Conformité	C2	2016	KO					-
			2017	OK					RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	2016 et 2017	KO					Indisponibilité des rapports d'activités des organes
4		C4		OK					RAS
5		C5		OK					RAS
6		C6		KO					Le système d'archivage reste à améliorer. Le recrutement d'un archiviste professionnel par la commune s'avère nécessaire.
7		C7		KO					Le local dédié spécialement à l'archivage des documents relatifs aux marchés publics est à revoir, vu son exiguité
8		C8		KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées

Légende

C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques,
C8	Publication des décisions d'attribution
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non	

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	57,74%	58,33%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Pour les gestions budgétaires 2016 et 2017 auditées, il a été observé que les Plans de Passation des Marchés ont été élaborés par la PRMP de la commune de Tanguiéta. Ces PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Cependant, il a été constaté le défaut d'inscription de deux (02) marchés dans le PPM de 2016.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Au titre de 2016 :

Pour 4 marchés sur 11 audités, s'évalue à 48 jours environ.

Ce délai, bien que respectueux du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91) cache une insuffisance, en l'occurrence celle liée au non respect du délai légal d'attente.

➤ Au titre de 2017 :

Pour 4 marchés audités s'évalue à 90 jours environ. Il est conforme au délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 5**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, les catégories des marchés de demande cotation passés en revue ne figurent pas dans les repertoires des prix de référence 2016 & 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Observations générales :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

➤ Gestion 2016

Observations spécifiques :

1. Marché N°028/001-16/MT/SG/ST-DET du 11/11/2016, relatif aux travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguiéta, attribué à l'entreprise Polytech-Sarl pour un montant HT de 19.219.198 FCFA ; Financement : PSDCC 2016

Pièces manquantes :

- Preuve d'approbation du marché par l'autorité préfectorale compétente.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2016
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Le procès-verbal d'attribution provisoire établi le 28/09/2016 ne sera transmis à la CCMP qu'un mois plus tard (28/10/2016)
- Signature du contrat intervenue dans le délai légal d'attente, c'est-à-dire le 16/11/2016 après notification d'attribution provisoire en date du 02/11/2016

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison de l'inobservation du délai légal d'attente (article 85 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

2. Marché n°028/013-16/MT/PREMP/SPRMP relatif aux travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement de la rue urbaine MORETTI à Tanguiéta, attribué à Jencosma, pour un montant TTC de 168.998.337, Financement : FADeC non affecté
3. Marché n°028/012-16/MT/PR relatif aux travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement de la rue urbaine GODJE dans l'arrondissement de Tanguiéta, attribué à

SOUAN DAME, pour un montant TTC de 186652402 FCFA, Financement : FADeC non affecté

Les deux marchés ci-dessus cités ont été attribués au terme d'une unique procédure d'appel d'offres ouvert allotis.

Pièces manquantes :

- DAO ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- Rapport de validation du dossier d'approbation ;
- Preuve d'approbation du marché par l'autorité préfectorale compétente ;
- Offres des soumissionnaires.

Conclusion :

En raison de l'indisponibilité de nombreuses pièces, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la procédure d'attribution des présents marchés.

4. Marché n°028/014-16/MT/PRMP/SPRMP relatif aux travaux de réalisation de trois dalots dont un de (100X100) et l'autre de (100 x 150) sur l'axe Tanguiéta Bourgnissou dans l'arrondissement de Tanguiéta et d'un dalot de (150 x 150), attribué à l'entreprise C.G.B.P-BTP pour un montant TTC de 24.467630 FCFA. Financement : FADeC non affecté 2016

Pièces manquantes :

- Preuve d'approbation du marché par l'autorité préfectorale compétente.

Les points forts (forces) relevés

- Obtention des avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire et le dossier d'appel d'offres ouvert.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM au titre de 2016,
- Date de signature du contrat (30/12/2016) antérieure à la date de notification d'attribution provisoire (13/01/2017),
- Non-respect du délai légal d'attente (article 3 du décret n° 2014-551 du 24 septembre 2014 fixant les délais impartis aux organes de passation des marchés publics et délégations de service public et article 91 alinéas 5 et 6 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et délégations de service public en République du Bénin)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription dans le plan de passation des marchés de 2016 (article 20 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

5. Marché n°028/008-16/MT/PRMP/SPRMP du 11/11/2016 relatif aux travaux de construction du niveau 1 de l'hôtel de ville de la commune de Tanguiéta, attribué à la société SOMAC SARL pour un montant TTC de 163.422.320 FCFA. Financement : FADeC.

Pièces manquantes :

- Preuve d'approbation du marché par l'autorité préfectorale compétente ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2016 ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Le PV d'attribution provisoire établi le 28/09/2016 ne sera transmis à la CCMP qu'à la date du 28/12/2016 (article 3 du décret n° 2014-551 du 24 septembre 2014 fixant les délais impartis aux organes de passation des marchés publics et délégations de service public),
- Date de signature du contrat (11/11/2016) antérieure à la date de notification d'attribution provisoire (02/01/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des incohérences ci-dessus relevées.

6. Marché n°028/02-16/MT/SPRMP relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe plus bureau magasin à l'EPP Koutitinhoun (lot 2), attribué à l'entreprise KC-BTP pour un montant TTC de 20.499.580 FCFA. Financement : FADeC 2013-2014
7. Marché n°028/003-16/MT/SG/ST-DET du 11/11/2016, relatif aux travaux d'entretien courant des infrastructures de transport par l'approche participative avec la méthode de Haute intensité de Main d'œuvre (HIMO), attribué l'entreprise COMPTOIR L'ELITE (lot 1), pour un montant TTC de 34.965.863 FCFA. Financement : FADeC Piste.

Les deux marchés ci-dessus cités ont été attribués au terme d'une seule procédure d'appel d'offres ouvert répartis en deux lots.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ouvert,
- Preuve d'approbation du marché par l'autorité préfectorale compétente,
- Preuve de notification de l'attribution provisoire pour le lot 1.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans le PPM au titre de 2016 ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le PV provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de précision de la date d'ouverture des plis dans le DAO ;
- Signature du contrat intervenue le 16/11/2016 après notification de l'information de rejet aux soumissionnaires non retenus en date du 02/11/2016, soit un délai de moins de 15 jours écoulé entre l'information de rejet et la signature du marché

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces deux marchés allotis est irrégulière en raison de l'inobservation du délai légal d'attente (article 85 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

8. Marché n° 028/019-16/MT/PRMP-SPRMP relatif aux travaux de réhabilitation de module de trois classes+ bureaux - magasin dans l'EPP de Nonwèrèrè et de Daguimagnini, attribué à l'entreprise SAMB & FILS, pour un montant TTC de 13.889.558 FCFA, Financement : FADeC non affecté

Pièces manquantes :

- DAO ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- Rapport de validation du dossier d'approbation ;
- Preuve d'approbation du marché par l'autorité préfectorale compétente ;
- Offres des soumissionnaires.

Les points forts (forces) relevés

Obtention des avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire et le dossier d'appel d'offres ouvert

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Défaut d'inscription du marché dans le PPM au titre de 2016.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription dans le plan de passation des marchés de 2016 (article 20 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

9. Marché n° 28/016-16/MT/PRMP/S relatif aux travaux de construction d'un module de 3 classes + bureau, magasin à l'EPP de Hantékou (Taïacou), attribué à l'entreprise HOSPITECH MEDICAL SARL, pour un montant TTC de 16.395.700 FCFA, Financement : FADeC non affecté

Pièces manquantes :

- DAO ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ouvert,
- Preuve d'approbation du marché par l'autorité préfectorale compétente,
- Contrat.

Conclusion :

En raison de l'indisponibilité de nombreuses pièces, nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur la procédure de passation du marché ci-dessus cité.

➤ **Gestion 2017**

10. Marché n°028/01-17/MT/PRMP/SPRMP du 18/04/2017, relatif au suivi et contrôle des travaux de construction du niveau 1 de l'hôtel de ville de Tanguieta, attribué à l'entreprise COGITO-BTP Ingénieurs-Conseils, pour un montant TTC de 6.294.300 FCFA. Financement : FADeC non affecté 2016
11. Marché n°028/02-17/MT/PRMP/SPRMP du 18/04/2017, relatif au suivi et contrôle des travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguieta, attribué à M. Arsène O. D. SIEMA, pour un montant TTC de 595.000 FCFA. Financement : : FADeC non affecté 2016
12. Marché n°028/003-17/MT/PRMP/SPRMP du 18/04/2017, relatif au suivi et contrôle des travaux de construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à Koutitinhoun dans l'arrondissement de Tanguieta, attribué à M. DAKOKA KOMBETTO, pour un montant TTC de 600.000 FCFA. Financement : PSDCC
13. Marché n°028/004-17/MT/PRMP/SPRMP du 18/04/2017, relatif au suivi et contrôle des travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement des rues Moretti et Godje dans l'arrondissement de Tanguieta, attribué au Bureau d'études EUI AFRIQUE, pour un montant TTC de 600.000 FCFA. Financement : PSDCC

Les quatre (04) marchés ci-dessus ont été passés au terme d'une seule procédure allotis. L'échantillon porte sur l'intégralité des 4 lots.

Pièces manquantes :

- Preuve de notification de l'attribution provisoire ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans le PPM au titre de 2017 ;
- Obtention des ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces quatre marchés allotis est régulière.

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION➤ **Gestion 2016**

14. Marché n° 028/012-16/MT/PRMP-SPRMP relatif aux travaux de réhabilitation et équipement du centre des jeunes s et loisirs et bâtiment ex- colas, attribué à l'entreprise SHERMAN, pour un montant TTC de 9.999.837 FCFA, Financement : FADeC non affecté

Pièces manquantes :

- Dossier de demande de cotation ;
- Contrat ;

- Offres des soumissionnaires ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires du rejet de leurs offres.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2016 ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

En raison de nombreuses pièces importantes non communiquées au consultant, il est impossible d'exprimer une opinion sur la procédure de passation du marché ci-dessus cité.

15. Marché n° 028/001-16/MT/SG relatif au contrôle des travaux de construction de la clôture, guérite plus enseigne et parking de l'hôtel de ville de Tanguieta, attribué à M. Gaston SIMBA, pour un montant TTC de 600.000 FCFA, Financement : FADeC non affecté

Pièces manquantes :

- Dossier de demande de cotation;
- Contrat ;
- Offres des soumissionnaires ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires du rejet de leurs offres.

Conclusion :

En raison de nombreuses pièces importantes non communiquées au consultant, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion sur la procédure de passation du marché ci-dessus cité.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Sur l'exécution financière, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu. Nous n'avons pas obtenu les preuves d'application des pénalités de retard prévu par les contrats. Les marchés concernés sont :

- Marché N°028/001-16/MT/SG/ST-DET du 11/11/2016, relatif aux travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguiéta, attribué à l'entreprise Polytech-Sarl pour un montant HT de 19.219.198 FCFA ; Financement : PSDCC 2016
- Marché n°028/013-16/MT/PREMP/SPRMP relatif aux travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement de la rue urbaine MORETTI à Tanguiéta, attribué à Jencosma, pour un montant TTC de 168.998.337, Financement : FADeC non affecté,
- Marché n°028/012-16/MT/PR relatif aux travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement de la rue urbaine GODJE dans l'arrondissement de Tanguiéta, attribué à SOUAN DAME, pour un montant TTC de 186652402 FCFA, Financement : FADe
- Marché n°028/014-16/MT/PRMP/SPRMP relatif aux travaux de réalisation de trois dalots dont un de (100X100) et l'autre de (100 x 150) sur l'axe Tanguiéta Bourgnissou dans l'arrondissement de Tanguiéta et d'un dalot de (150 x 150), attribué à l'entreprise C.G.B.P-BTP pour un montant TTC de 24.467630 FCFA. Financement : FADeC non affecté 2016
- Marché n°028/008-16/MT/PRMP/SPRMP du 11/11/2016 relatif aux travaux de construction du niveau 1 de l'hôtel de ville de la commune de Tanguiéta, attribué à la société SOMAC SARL pour un montant TTC de 163.422.320 FCFA. Financement : FADeC.
- Marché n°028/02-16/MT/SPRMP relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe plus bureau magasin à l'EPP Koutitinhoun (lot 2), attribué à l'entreprise KC-BTP pour un montant TTC de 20.499.580 FCFA. Financement : FADeC 2013-2014
- Marché n°028/003-16/MT/SG/ST-DET du 11/11/2016, relatif aux travaux d'entretien courant des infrastructures de transport par l'approche participative avec la méthode de Haute intensité de Main d'œuvre (HIMO), attribué l'entreprise COMPTOIR L'ELITE (lot 1), pour un montant TTC de 34.965.863 FCFA. Financement : FADeC Piste.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	0,50	toutefois celui de 2016 n'est pas fourni	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	0,50	toutefois celui de 2016 n'est pas fourni	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	0,50	toutefois celui de 2016 n'est pas fourni	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,50		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,50.

L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	11	11	0	0%	Indisponibilité de PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	N/A	N/A	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	9	9	9	100%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	9	9	9	100%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	9	9	1	11%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	2	2	1	50%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	9	9	9	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	11	11	4	36%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	11	11	11	100%	Approbation des LC par la CCMP	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	11	11	N/A	N/A	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				41,46%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				57,74%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				72%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 72% (Performance insatisfaisante)

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	4	4	0	0%	Indisponibilité de PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	N/A	N/A	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	1	100%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	1	1	1	100%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	N/A	N/A	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	N/A	N/A	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	4	4	1	25%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	4	4	4	100%	Approbation des LC par la CCMP	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	N/A	N/A	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				42,50%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				58,33%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				73%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 73% (Performance insatisfaisante)

L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires
		Demandés	Audités (a)			
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE						
1	Garantie de soumission	5	5	0	0%	RAS
2	Garantie de bonne exécution	15	15	0	0%	RAS
3	Ordre de service	15	15	0	NA	RAS
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	NA	RAS
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS
8	Dossier d'exécution	15	7	6	86%	Délai d'exécution non respecté
	MOYENNE				86%	

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 40%.

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

IX. ANNEXES**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	MONNI HONDORS Philippe	Membre SPRMP
2	KOUARO M. Florentin	Membre CPMP
3	KOUARO Paterne	SP-PRMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE TANGUIETA

Date de tenue de la séance de restitution : 19 Novembre 2019

Heure de démarrage : 18 h 03 mn

Heure de fin : 18 h 25 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

- Arrêté N° 028/44/MT/ST-DET du 07/08/2017 portant nomination des membres du secrétariat de la PRMP de la Mairie de Tanguiéta
- Arrêté N° 028/47/MT/ST-DET du 07/08/2017 portant nomination des membres de la CPMP de la Mairie de Tanguiéta
- Arrêté N° 028/46/MT-SG-ST-DET du 07/08/2017 portant nomination des membres de la CCMP de la Mairie de Tanguiéta
- Le plan prévisionnel de passation des marchés de 2016

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Les pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire sont :

- Les actes de nominations des membres des organes de passation (PRMP, Secrétariat de la PRMP, CPMP et CCMP) au titre de la gestion budgétaire 2016 ;
- Les actes de mise en place des organes de passation au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017
- Les rapports d'activités des organes de passation au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017
- Le plan prévisionnel de passation des marchés de 2017 ;

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante. Toutefois, la preuve matérielle reste à communiquer aux auditeurs.

Organes	Actes
---------	-------

BEC SARL

PRMP	
Secrétariat PRMP	Arrêté N° 028/44/MT/ST-DET du 07/08/2017 portant nomination des membres du secrétariat de la PRMP de la Mairie de Tanguieta
CPMP	Arrêté N° 028/47/MT/ST-DET du 07/08/2017 portant nomination des membres de la CPMP de la Mairie de Tanguieta
CCMP	Arrêté N° 028/46/MT-SG-ST-DET du 07/08/2017 portant nomination des membres de la CCMP de la Mairie de Tanguieta

- ✓ Diverses formations reçues de l'ARMP en collaboration avec le CeFAL et d'autres partenaires
- ✓ Existence d'un espace approprié pour l'archivage de la documentation relative aux marchés publics ;

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Besoin d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics ;

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné suivant l'approche des risques et conformément aux critères d'échantillonnage un volume de onze (11) marchés pour une valeur totale de six cent soixante millions trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent sept (660.390.807) FCFA pour l'exercice 2016, et un volume de quatre (04) marchés pour une valeur totale de dix-sept millions quatre-vingt-neuf mille trois cent (17.089.300) FCFA pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

- Respect du délai d'ouverture et d'évaluation des offres
- Respect du délai de validité des offres

Faiblesses

- Non-respect du délai légal d'attente (Marché N°028/003-16/MT/SG/ST-DET du 11/11/2016 relatif aux travaux d'entretien courant des infrastructures de transport par l'approche participative avec la méthode HIMO) ;
- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication d'avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;

3.3. Sur les plaintes

Nous n'avons connaissance d'aucune plainte des soumissionnaires auprès de l'AC, ni de recours de soumissionnaires formulé contre l'AC au niveau de l'ARMP.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu. Les pièces de règlement n'ayant pas été mises à sa disposition, elle n'a pu opiner sur l'application ou non de pénalité de retard prévu aux contrats.

3.5. Divers

BEC SARL

Les différentes autorités de l'AC présentes à la séance de restitution ont reconnu les différentes faiblesses sus relevées. Elles ont justifié Elles ont d'ailleurs volontairement fait la promesse de s'améliorer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h 25.

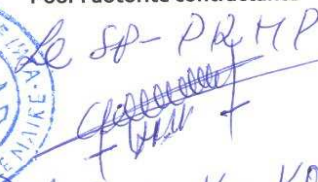
Fait à Tanguiéta, le 19 novembre 2019

Pour Bec Sarl


N. Francis ADOUTO

Pour l'autorité contractante




Patern K. KOUARO

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Tanguiéta

19 / 11 / 2019 | Heure début : 18h03 mn

Liste de présence | Heure fin :

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	ADJOVI A. Ulrich	Auditeur BEC Sarl	<u>coont68@gmail.com</u> <u>95-66-03-03</u>	<u>[Signature]</u>
2	Philippe MONNI MONDOU	Membre SPRMP. Maire.	<u>monnihondou@gmail.com</u> <u>97271038/95330613</u>	<u>[Signature]</u>
3	KOUORO M. Florentin	Membre CBRP	<u>77984986/94916775</u>	<u>[Signature]</u>
4	ADOUTO V. Francis	Auditeur BEC Sarl	<u>66763112</u> <u>bec-scp@yahoo.fr</u>	<u>[Signature]</u>
5	KOUARO R. Paternel	SP-PRMP	<u>96678494-95574969</u> <u>markouaro@gmail.com</u>	<u>[Signature]</u>
6				
7				

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

- AOO

		DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Nbre de cellules contenant une valeur	Total	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguiéta	1	0	1	0	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	11	15	73,33%	57,78%
2	Travaux de construction d'un module de trois salles de classe plus bureau-magasin à l'EPP Kountitinhoun (Arrondissement de Tanguiéta)	0	1	1	0	1	0	1	1	0	N/A	1	1	0	1	1	0	9	15	60,00%	
3	Travaux de construction du niveau 1 de l'hôtel de ville de la commune de Tanguiéta	0	0	0	0	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	9	15	60,00%	
4	Travaux de réalisation de trois dalots sur l'axe Tanguiéta - Bourgniessou dans l'arrondissement de Tanguiéta et sur l'axe Tchaéta - Ouankou dans l'arrondissement de N'Dahonta	0	0	1	0	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	10	15	66,67%	
5	Travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement de la rue urbaine MORETTI dans l'arrondissement de Tanguiéta	0	0	0	0	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	9	15	60,00%	
6	Travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement de la rue urbaine GODJE dans l'arrondissement de Tanguiéta	0	0	0	0	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	9	15	60,00%	
7	Construction d'un module de 3 classes + bureau, magasin à l'EPP de Hantékou (Taïacou)	0	0	0	0	1	1	1	1	1	N/A	1	0	0	0		0	6	15	40,00%	
8	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport par l'approche participative avec la méthode HIMO gestion 2016	0	1	0	0	1	1	1	1	1	N/A	0	1	0	1	1	0	9	15	60,00%	
9	Travaux de réhabilitation de module de trois classes+ bureaux - magasin dans l'EPP de nonwèrèrè et de Daquimagnini	0	0	0	0	1	1	1	1	1	N/A	1	0	0	0	0	0	6	15	40,00%	

Demande de Cotation

		Demande de cotation			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Nbre de cellules contenant une valeur	Total	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Contrôle des travaux de construction de la clôture, guérite plus enseigne et parking de l'hôtel de ville de Tanguiéta	0	0	0	1	1	1	1	1	1	N/A	1	0	N/A	0	1	N/A	8	13	61,54%	57,69%
2	Travaux de réhabilitation et équipement du centre des jeunes s et loisirs et bâtiment ex- colas	0	0	0	1	1	1	1	1	0	N/A	1	0	N/A	0	1	N/A	7	13	53,85%	

➤ Gestion 2017

AOO

		DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Nbre de cellules contenant une valeur	Total	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Contrôle et Suivi des travaux de construction du Niveau I de l'hôtel de ville de Tanguiéta	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	0	0	0	1	0	0	9	15	60,00%	58,33%
2	Suivi et le contrôle des travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguiéta	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	0	0	0	1	0	0	9	15	60,00%	
3	Suivi et le contrôle des travaux de construction d'un module de trois classes + bureau-magasin à Kountinhoun dans l'arrondissement de Tanguiéta	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	0	0	0	1	0	0	9	15	60,00%	
4	Suivi et controle des travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement des rues Moretti et Godje dans l'arrondissement de Tanguiéta	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	0	0	0	0	0	0	8	15	53,33%	

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée

P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 4 : Tableau de détermination du délai moyen de passation

➤ Gestion 2016

N°	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Observations
	Intitulés du marché						
1	Travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguiéta	30	0	49	Indisponible	79	
2	Travaux de construction d'un module de trois salles de classe plus bureau-magasin à l'EPP Kountitinhoun (Arrondissement de Tanguiéta)	Indisponible	0	49	Indisponible	49	
3	Travaux de construction du niveau 1 de l'hôtel de ville de la commune de Tanguiéta	0	indisponible	44	0	44	
4	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport par l'approche participative avec la méthode HIMO gestion 2016	Indisponible	0	49	Indisponible	49	
Délai global						221	
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						191	
Volume de marchés concernés (pertinents)						4	
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						48	

➤ **Gestion 2017**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Observations
	Intitulés du marché						
1	Contrôle et Suivi des travaux de construction du Niveau I de l'hôtel de ville de Tanguiéta	Indisponible	0	90	Indisponible	90	RAS
2	Suivi et le contrôle des travaux de construction d'un rez de trois boutiques dans la ville de Tanguiéta	Indisponible	0	90	Indisponible	90	
3	Suivi et le contrôle des travaux de construction d'un module de trois classes + bureau-magasin à Kountitinhoun dans l'arrondissement de Tanguiéta	Indisponible	0	90	Indisponible	90	
4	Suivi et contrôle des travaux de réalisation des ouvrages d'assainissement des rues Moretti et Godje dans l'arrondissement de Tanguiéta	Indisponible	0	90	Indisponible	90	
Délai global						360	
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						360	
Volume de marchés concernés (pertinents)						4	
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						90	